



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/20/Add.1
15 juin 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-cinquième réunion
Bangkok, 14-18 2008

Addendum

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUE
POUR L'ANNEE 2008**

- **Remplacer** la section B1 "Plans d'élimination des HCFC " dans le Tableau 1, par le tableau suivant:

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
SECTION B: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL			
B1. Plans d'élimination des HCFC:			
Afghanistan	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	120 000	85 000
Arabie saoudite	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	190 000	0
Antigua et Barbuda	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	200 000	85 000
Bahamas	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	200 000	85 000
Bahreïn	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	103 000	150 000*
Barbade	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	200 000	85 000
Belize	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	200 000	85 000
Bhutan	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	120 000	50 000
Brunei Darussalam	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	80 000	50 000
Burkina Faso	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	200 000	50 000
Burundi	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	200 000	85 000
Chine	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	700 000	*
Comores	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	200 000	50 000
Djibouti	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	200 000	50 000
Érythrée	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	120 000	0
Gabon	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	200 000	85 000
Grenade	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	200 000	85 000

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Guyane	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	200 000	85 000
Iraq	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	453 500	0
Kuwait	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	210 000	195 000*
Madagascar	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	200 000	85 000
Malawi	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	200 000	85 000
Maldives	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	120 000	85 000
Mali	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	200 000	50 000
Mauritanie	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	200 000	85 000
Mongolie	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	120 000	50 000
Mozambique	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	120 000	0
Népal	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	120 000	50 000
Oman	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	38 500	*
Pakistan	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	120 000	*
République centrafricaine	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	200 000	50 000
République démocratique populaire lao	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	200 000	150 000
République du Congo	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	200 000	85 000
République islamique d'Iran	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	80 000	*
République populaire démocratique du Congo	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	270 000	85 000
Rwanda	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	200 000	85 000
Sainte Lucie	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	200 000	85 000
Saint Vincent-et-les Grenadines	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	200 000	85 000
Sao Tome et Principe	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	200 000	85 000
Tchad	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	200 000	85 000
Suriname	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	200 000	85 000
Yémen	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	210 000	195 000*
Total partiel pour la préparation du plan d'élimination des HCFC :		9 158 500	*

*en attente

- **Remplacer** les paragraphes 23 et 24 par les paragraphes suivants:

23. Après la parution du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/20, le PNUE et le Secrétariat ont poursuivi les discussions sur les coûts de la préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), en particulier pour les pays où le PNUE est l'unique agence d'exécution. À l'issue de ces discussions, le PNUE a convenu d'examiner les coûts des demandes de ces pays et a approuvé les coûts proposés par le Secrétariat pour ces pays, en particulier les pays où la consommation des HCFC est limitée à l'entretien. Le PNUE a également indiqué au Secrétariat que dans les pays qui actuellement ne consomment que le HCFC-22 et où opère une seule agence coopérante avec le PNUE comme agence d'exécution principale (c'est-à-dire les pays admissibles pour 85 000 \$US), il a été convenu que tous les fonds seraient versés au PNUE; cependant, l'agence de coordination participera à la mise en œuvre du PGEH qui aura été soumis.

23 *bis*. Dans les pays où les HCFC sont utilisés dans les secteurs de l'entretien et de la fabrication, le PNUE a également convenu que pour ceux des pays où une seule agence est présente, les coûts proposés par le Secrétariat sont approuvés sur la base du niveau de consommation de chaque pays. Cependant, pour les cas où il existe une agence coopérante, il n'y a toujours pas d'accord sur les coûts, puisqu'il faut trouver un financement supplémentaire pour chaque pays dont la demande est supérieure au montant recommandé par le Secrétariat pour couvrir les coûts de la participation de l'agence coopérante. Le Secrétariat a souligné que le niveau du financement total pour lequel un pays est admissible constitue la base pour la recommandation de chaque pays, et que tout partage du financement devra se faire dans les limites des montants proposés. Par conséquent, le Secrétariat ne pouvait pas approuver les coûts additionnels demandés par le PNUE pour les autres agences coopérantes. À la lumière de ces explications, le Secrétariat ne peut pas recommander les montants demandés pour ces pays; ces demandes restent par conséquent en attente.

23 *ter*. Au cours de ces discussions, il était également entendu que suite à l'analyse du Secrétariat, pour ce qui concerne les pays où des HCFC sont utilisés dans le secteur de la fabrication, l'agence coopérante pourrait, lorsque nécessaire, revenir pour demander le financement de la préparation de projet pour les volets portant sur des investissements, une fois que l'on aura recueilli plus d'informations sur les secteurs. Cependant, cette demande de préparation additionnelle de projet devra se faire pendant le processus de préparation du PGEH, et l'agence d'exécution principale devra veiller à ce que le PGEH définitif soumis contienne les exigences de la décision 54/39 incluant la stratégie globale d'élimination ainsi que la phase 1 finançable de ce processus qui identifie les projets individuels ou plans sectoriels susceptibles de permettre au pays de respecter les mesures de réglementation en 2013 et 2015, et de réaliser l'élimination des HCFC. Étant donné que dans la plupart des pays pour lesquels le PNUE demande le financement la consommation des HCFC se limite à l'entretien, il a également été convenu que le financement final recommandé devra permettre au pays de développer un PGEH qui inclura également les exigences de la décision 54/39, et de respecter les mesures de réglementation en 2013 et 2015.

23 *qua*. Les pays suivants: Afrique du sud, Arabie saoudite, Érythrée, Iraq et Monténégro, n'ont pas encore transmis les données relatives à leur consommation des HCFC en vertu de l'Article 7. En l'absence de ces données, et conformément à l'approche du Secrétariat qui se base sur la consommation pour les recommandations sur le financement de la préparation des projets, le Secrétariat ne peut pas recommander les demandes de ces pays à cette réunion. Il est demandé au PNUE de bien vouloir reporter ces demandes à une réunion ultérieure, lorsque les données sur la consommation des HCFC seront disponibles et transmises officiellement conformément de l'Article 7.

23 *quin*. Quant à la demande de préparation du PGEH pour la Chine, étant donné que plusieurs agences sont impliquées, en plus du PNUE, aucun accord n'a été conclu sur le montant définitif de la préparation de ce plan. La question reste par conséquent en attente.

Recommandations du Secrétariat du Fonds

24. À la lumière des observations précédentes, le Comité exécutif pourrait:

- (a) Approuver la préparation des PGEH pour les pays, ainsi que les financements correspondants indiqués dans le Tableau 1 ci-dessus;
- (b) Demander au PNUE de bien vouloir reporter la demande de l'Arabie saoudite, Érythrée, Iraq et Mozambique, à une réunion ultérieure, lorsque les données relatives à leur consommation des HCFC seront disponibles et transmises officiellement conformément à l'Article 7.

24 *bis*. Le Comité exécutif pourrait également prendre note que les autres demandes de préparation de PGEH pour lesquelles aucun accord n'a été conclu, restent en attente.

